

Cancer : pour 70 % des Belges, la recherche reste trop lente

SANTÉ Depuis lundi, l'immunothérapie est remboursée en première ligne contre le cancer du poumon le plus courant

Le sondage, effectué à la demande de la firme pharma MSD, montre que 54 % des Belges interrogés pensent qu'ils seront un jour confrontés au cancer personnellement. Les Belges montrent une bonne connaissance des cancers les plus courants : cancers du poumon, du sein, de la prostate et colorectal. Les Belges savent que le cancer du poumon est le plus meurtrier. Il fait également partie des cancers avec le plus faible taux de survie à cinq ans. Les choses pourraient peut-être changer car, depuis le 1^{er} mai, une immunothérapie par pembrolizumab est remboursée en Belgique comme traitement de référence dans le cancer du poumon le plus courant.

Par ailleurs, près de six Belges sur dix (58 %) se disent optimistes quant à la chance d'un jour vaincre le cancer. Ce baromètre révèle un décalage entre la bonne connaissance des Belges sur le cancer en général et la perception d'une recherche en berne alors que, selon des experts, elle n'a jamais été aussi vivante depuis ces 30 dernières années. Des résultats surprenants aux yeux des oncologues, qui observent dans les vingt dernières années une véritable révolution dans le traitement du cancer du poumon.

« Une révolution en marche »

Quand on demande aux Belges quels sont les cancers les plus courants, ils indiquent les cancers du sein, de la prostate, du poumon et colorectal. Le Professeur Thierry Pieters, pneumo-oncologue aux Cliniques universitaires Saint-Luc (Bruxelles), précise : « Leur connaissance est bonne. Le cancer du sein est en effet le plus courant avec 10.000 cas. Ensuite, viennent le cancer de la prostate avec 8.000 cas, puis le cancer du poumon avec 8.000 cas et le cancer colorectal avec pas loin de 4.000 cas. Mais le cancer du poumon affiche un taux de mortalité important, puisqu'il y a environ 8.000 nouveaux cas chaque année et qu'on enregistre presque autant de décès. Il y a un réel défi dans le cancer du poumon. Mais il se pourrait bien que nous

soyons en train de le relever avec l'arrivée de l'immunothérapie dans le cancer du poumon depuis quelques mois. Une thérapie qui vient stimuler le système immunitaire pour qu'il retrouve ses capacités à combattre les cellules

cancéreuses. La révolution que représente l'immunothérapie est véritablement en marche. »

Thierry Pieters poursuit : « L'immunothérapie est arrivée en Belgique il y a un peu plus d'un an dans un cancer très meurtrier, le mélanome. Depuis, ce traitement a rapidement été étendu à d'autres cancers, et notamment au cancer du poumon, dont les chances de survie à cinq ans étaient jusqu'alors très faibles avec moins de 20 %. Jusqu'à ce jour, l'immunothérapie était administrée en deuxième ligne, après l'échec d'un premier traitement. Mais cette thérapie révolutionnaire devient maintenant le premier traitement dans le cancer du poumon pour certains patients. La limite est fixée assez haut, puisque le taux de biomarqueurs qui atteste que le médicament sera efficace pour le patient doit être d'au moins 50 %. Mais il ne sera plus éthique de ne pas proposer une telle thérapie à ce type de patient. » Pour déterminer si

la tumeur du patient affiche ces biomarqueurs, les médecins pratiquent une biopsie et obtiennent des résultats dans les heures qui suivent.

Malheureusement, seul un quart des patients actuels peuvent être traités avec cette nouvelle molécule. D'autres molécules sont à l'essai, actives chez d'autres profils de patients. De bonnes nouvelles sont encore attendues contre une terrible menace : alors qu'on enregistre aujourd'hui 8.000 nouveaux cas par an, ils seront presque 11.000 en 2025. En cause, le vieillissement de la population, mais aussi l'effet « décalé » du tabagisme féminin, qui fut historiquement plus tardif. Hélas, les petites filles du baby-boom, sous l'impact de la pub omniprésente, crurent que fumer autant que les hommes était gage de libération. Cela leur vaut de mourir du même cancer aujourd'hui, la survie à cinq ans n'excédant pas 16 à 23 %. ■

FREDERIC SOUMOIS